

Dossier : Que sont les villes lecture devenues ?

VILLES LECTURE : L'AFFAIRE DE QUI ?

Pierre BADIOU

Voici un an, naissait à l'AFL l'idée des Villes-Lecture dans le droit fil d'une réflexion toujours soucieuse de définir et d'impulser une politique globale de lecture. C'était une suite logique à nos 7 propositions - sept objectifs indissociables qui constituent une grille cohérente de lecturisation. Restait à définir l'outil qui en permettrait la mise en œuvre : une structure susceptible de prendre en charge l'ensemble des actions, de les susciter, de les impulser puis de les coordonner. Le concept de Ville-Lecture veut répondre à cette nécessité en faisant de la volonté municipale le maître d'œuvre de cette politique dans la commune et en permettant à l'ensemble des habitants de devenir les acteurs de leur propre transformation.

Qu'en est-il aujourd'hui de ce projet, repris, on le sait, par le rapport PINGAUD et le Recteur MIGEON ? Des militants de l'AFL venus du Nord, de la Région Parisienne, de l'Ouest et du Sud-Ouest, du Massif Central et de la Vallée du Rhône se sont rencontrés au mois de décembre dernier dans le but d'évoquer la lente naissance des Villes-Lecture, de pointer les obstacles, mais aussi de mesurer les avancées, d'éclairer les possibilités et de dégager des pistes.

DU PROJET INITIAL À SON ÉTAT PRÉSENT

Le premier constat qui s'impose, c'est la diversité des situations et, en corollaire, l'échelonnement des réalisations. Telle municipalité - mais le cas est plutôt rare - ne manifeste qu'incompréhension et désintérêt, et l'on note chez ses élus une absence de réflexion sur ce que pourrait être une réelle politique de lecture. Les actions entreprises restent ponctuelles ; elles sont liées au R.M.L, se limitent aux ZEP... On se contentera donc, pour l'instant, de doter les quartiers de "lieux-ressources" en lecture. Telle autre, qui estime avoir déjà beaucoup donné... dans la pastorale, ne voit pas ce qu'elle pourrait faire de mieux !

En revanche, certaines villes ont constitué une Commission extra-municipale, souvent animée par un militant AFL et à laquelle participent divers adjoints : Écoles, Culture, mais aussi Affaires sociales et Emploi, voire Finances.

Des groupes de réflexion réunissent enseignants, bibliothécaires ainsi que divers animateurs d'actions-lecture ; les libraires sont associés à leurs travaux. Ailleurs, le projet Ville-Lecture, plus avancé, a été présenté en réunion du Conseil municipal et inscrit au budget de la Commune.

Il arrive aussi que la prise en charge de ce projet se situe à un échelon plus élevé : le département ou la région. Les initiateurs sont alors le Préfet, l'Inspecteur d'Académie, le Conseil général ou régional. Une telle situation n'est certes pas due au hasard ; elle est le fruit d'un travail d'information conduit par les militants, ainsi que de contacts nombreux auprès de responsables qui, ayant la ferme volonté de hausser le niveau de formation de la population et de résoudre les problèmes d'insertion, ont compris l'intérêt de notre projet. Des mesures sont alors prises pour créer les structures susceptibles d'apporter aux communes les aides qu'elles réclament.

DES DIFFICULTÉS DE TOUS ORDRES

C'est dire que le projet Ville-Lecture suscite un intérêt certain - à peu d'exceptions près. Il n'en est pas moins vrai que, bien souvent, sa compréhension reste approximative et ses implications sont très vaguement perçues. Il est vrai aussi que les motivations sont diverses. Ainsi, quelques communes considèrent cette opération comme une "vitrine" qui pourrait les mettre en vedette et éclipser les communes voisines ; ce qui séduit, alors ce sont les réalisations spectaculaires et l'on se hâte de transformer la modeste bibliothèque assoupie en médiathèque rutilante.

Certaines villes possèdent un secteur formation et des actions diverses se sont développées, souvent sans liens entre elles. Il s'agit alors pour les municipalités de "mettre un peu d'ordre", l'ambition communale se limitant à coordonner l'ensemble des activités existantes, autrement dit à apporter quelque cohérence à ce qui reste, pour l'essentiel, une pastorale. L'AFL étant perçue comme un "professionnel", on lui demande quelques prestations de service...

Plus rares sont les élus qui perçoivent toute la portée du projet ; il en existe cependant et ils constituent de précieux partenaires. C'est souvent de ces rencontres que naissent de fécondes réalisations.

À l'opposé, il arrive souvent que le fonctionnement en interpartenariat, pourtant indispensable, se révèle difficile à mettre en oeuvre dans les villes où nombre d'actions sont déjà engagées, chacun considérant ce qu'il fait comme chasse gardée et défendant jalousement son territoire. De surcroît, dans le cas où un réseau s'est constitué, il est extrêmement difficile d'en créer un autre ou simplement de transformer le premier, les municipalités hésitant à briser ce qui existe, dans la crainte de se mettre à dos des électeurs.

Le risque est donc grand que les choses restent en l'état ; que l'on se contente de quelques actions parcellaires, qu'on prenne les moyens pour le but et, par exemple, qu'on réduise la Ville-Lecture à une "classe-lecture" animée par le seul instituteur ou qu'un "centre" soit créé et doté d'un personnel non formé. On ne saurait trop le rappeler : l'objectif d'une Ville-Lecture est de globaliser l'ensemble des actions qui ont vu le jour dans cette ville et d'en impulser de nouvelles selon les objectifs formulés dans les 7 propositions. Pour cela, il faut une instance qui débattre de la politique à conduire ; d'où la nécessité de mettre en place une Commission extra-municipale.

Certes, tous les problèmes ne seront pas résolus pour autant et les communes se trouvent aux prises avec deux difficultés majeures. La première concerne les "savoir-faire" : qui va impulser puis organiser ? L'appel à des personnes compétentes reste souvent sans écho, car, en ce domaine, les "professionnels" sont rares ; alors on se tourne vers l'inspiratrice - l'AFL - dont ce n'est pas la vocation et qui, au vu de ses forces, ne saurait jouer, dans chaque ville, le rôle de prestataire de services. Le voudrait-elle qu'elle court le risque de se heurter à l'incompréhension, voire à l'hostilité, de ceux qui n'attendent que la compétence d'un technicien et se méfient énormément de gens qui "pensent", c'est-à-dire théorisent leurs pratiques ou, plus simplement, ont les idées qu'ils fabriquent.

Ces divergences apparaissent bien lorsqu'il est question de "projet". Pour nous, il désigne ce que l'on projette ; il est ouverture et se veut cheminement : un rêve, des pistes, une invention qui se renouvelle au fur et à mesure des avancées. Mais pour tous ceux - et ils sont nombreux - qui ne conçoivent pas cette ouverture sur l'inconnu est angoissante. Ce qu'ils demandent,

c'est un projet rassurant, bien ficelé, un tout organisé, un produit fini. On mesure là tout le poids de l'idéologie scolaire : il faut savoir avant de faire. Comment dès lors convaincre une commune qu'elle doit inventer ses stratégies pour innover socialement ? Soulignons ici l'importance que revêt le "responsable lecture", ce secrétaire coordinateur que prévoit la Charte des Villes-Lecture - et la rareté de son profil. C'est pourtant de lui que dépend en grande partie le succès du projet.

La deuxième difficulté - mais non la moindre - touche au financement de l'opération, laquelle impose des investissements et un budget de fonctionnement. Sans doute faut-il distinguer les "villes-riches", souvent importantes (mais alors les actions doivent se démultiplier par quartiers) des petites villes dont les ressources plus limitées ne permettent pas de financer un nouveau projet, tant il est vrai que même au niveau local on ne saurait gouverner sans choisir : continuera-t-on ici à dépenser dix fois plus pour les personnes âgées que pour la bibliothèque ? Préférera-t-on ailleurs subventionner lourdement quelques voyages scolaires de fin d'année, plus épuisants qu'instructifs, et sacrifier du même coup les classes-lecture ?

Cependant, malgré les choix indispensables, le problème du financement constitue bien un obstacle sérieux au démarrage des Ville-Lecture. Les dossiers de demandes d'aides ne sont pas toujours faciles à monter et les subventions se révèlent souvent rares et maigres. Et même en admettant que ces dernières couvrent, au départ, une grande part des frais de l'opération, il n'en reste pas moins que, par la suite, ce sera le budget de la commune qui devra supporter, chaque année, les dépenses de fonctionnement. Ce transfert de charges, inévitable, fait hésiter bien des municipalités.

ET LA FÉDÉRATION ? ... DES EMBRYONS...

On voit combien l'idée de créer une Fédération des Villes-Lecture répond à une nécessité : celle de se doter collectivement d'une structure donnant à chaque ville adhérente les moyens de ses ambitions, par une confrontation des stratégies, une coordination des efforts, un financement commun des outils et de la formation.

Pourtant, cette proposition de l'AFL ne semble pas susciter un grand intérêt ; le faible écho rencontré est peut-être du au fait que cette structure nationale apparaît trop lointaine et inaccessible à des petites villes de province. Elle est parfois perçue comme une abstraction irréaliste dont le financement effraie plus qu'il ne séduit par les possibilités offertes.

Mais ce n'est pas l'idée-force de Fédération que l'on rejette. Les communes désirent nouer des contacts pour briser leur isolement, connaître ce qui se fait près de chez elles ou au loin, mettre en commun leurs forces, leur expérience et les moyens dont chacune dispose. Certaines attendent d'une infrastructure régionale les aides techniques dont elles ont impérativement besoin, sous la forme de "lieux-ressources" en lecture, par exemple.

Le concept même de Fédération est donc bien fondamentalement juste : on ne conçoit pas d'ailleurs comment des Villes-Lecture pourraient fonctionner comme autant d'individualités totalement isolées les unes des autres et livrées, chacune, à ses seules forces. À défaut cependant d'une structure de taille nationale, difficile aujourd'hui à mettre en place, des regroupements au niveau départemental ou régional pourraient en constituer les embryons.

PISTES AU PRÉSENT

Deux cheminements sont perceptibles : soit l'impulsion est le fait d'instances départementales/régionales qui prennent en charge la mise en oeuvre des Villes-Lecture dans le département ou la région (incitations, assistantat technique, soutien et aides diverses) ; soit des communes décident de se regrouper volontairement et définissent les grandes lignes et le contenu de leur alliance, la structure commune ainsi créée étant plus à même de solliciter le concours des instances supérieures et de négocier des aides.

Quelle que soit la solution retenue, rien ne pourra être entrepris sans ressources financières. Des demandes d'aides peuvent être adressées aux Conseils généraux (sur les 20% du R.M.I.), aux Rectorats (Fonds d'Aide à l'Innovation) ; il faut solliciter le Fond d'Aide Sociale, songer au D.S.Q. (Développement Social des Quartiers), au Contrat-Ville... L'enveloppe "Illettrisme" dont dispose en principe toute Préfecture paraît, elle, souvent inexistante.

Dans son rapport, Bernard PINGAUD attribue un rôle important à la Direction du Livre et de la Lecture pour impulser une politique de lecture au niveau départemental et local ; l'idée des Villes-Lecture y est reprise et une aide envisagée sur la base d'un "projet global cohérent" présenté par les communes candidates. Mais on est encore à s'interroger sur la politique retenue par le Ministère de la Culture, et le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle n'apparaît nulle part de manière très offensive. Il est par conséquent difficile, aujourd'hui, de préciser le rôle qui sera dévolu à la DLL et aux DRAC et d'imaginer quel type de coopération pourrait intervenir.

Aussi les cheminements des communes continueront-ils d'être très divers : certaines, prudentes, implantant difficilement quelques actions-lecture ; d'autres plus pressées - et plus riches - risquant bien, si elles sont livrées à elles-mêmes, de se lancer dans des opérations de pur prestige.

Dans ce contexte, le rôle de l'AFL apparaît important et difficile. Pouvons-nous actuellement nous contenter de susciter la demande sans répondre à l'inévitable invitation des communes à jouer le rôle de "professionnels" ? Or, nos forces militantes, trop modestes, ne nous permettent pas d'être des prestataires de services. Que faire alors ? Il semble bien que, dans chaque ville, seuls les Groupes locaux sont à même d'apprécier la situation, en fonction de laquelle ils moduleront leurs interventions après avoir effectué des choix inéluctables.

Mais cette solution ne peut être que provisoire ; il importe de multiplier au plus tôt des "relais" afin de soulager les forces militantes. Pour cela, il faut développer et étendre les actions de formation.

Ce peut être d'abord, modestement au niveau local, en organisant des modules autour d'ELMO et de la Bibliothèque municipale. C'est aussi par l'encadrement des classes-lecture à Bessèges : séjours de 3 semaines avec une/des classe(s) de la ville ou de 10 jours pour les adultes. Ce sont enfin les stages proposés par le secteur Formation de l'AFL, ce qui nécessitera à terme son renforcement.

Ainsi l'idée de Ville-Lecture lancée par l'AFL, reprise par d'autres, constitue dès à présent l'enjeu important d'une politique nationale de lecturisation. Si dans quelques régions ou départements – rares encore - les choses semblent aller vite, ailleurs les avancées sont modestes, ce qui devrait nous permettre d'accompagner les projets et de répondre en partie

aux demandes des communes. Même si l'AFL ne peut espérer garder l'entière maîtrise de son projet, elle doit au moins assurer une présence suffisante pour que, la mode et les subventions aidant, n'importe qui ne fasse pas n'importe quoi.

Par ailleurs, on peut envisager qu'un mûrissement se produisant au fil des mois et l'AFL jouant le rôle de catalyseur, la réalisation de la Fédération des Villes-Lecture n'apparaîtra plus alors comme une utopie mais deviendra un objectif réaliste et réalisable.

Pierre BADIOU